



APPEL GRATUIT

Rennes, le 17 mars 2020

## Communiqué

La réalité : encore loin des annonces !

La mise en place d'un numéro vert sur la région a un écho important chez les salariés. 75 appels pour le premier jour permettent de tirer des premiers enseignements sur la mise en œuvre des dispositions prises par le Président de la république et le Gouvernement.

Incontestablement, toutes les entreprises n'ont pas perçu le message de la même manière.

En effet, les premiers témoignages font état de mesures unilatérales des employeurs pour faire travailler, où à l'opposé, obliger les salariés à prendre leur congé.

Des dispositifs spéciaux ont été mis en place pour protéger les salariés sur leur santé, mais aussi dans leur contrat de travail. La situation de confinement ne peut être un prétexte pour bafouer les droits des travailleurs.

Pour celles et ceux qui sont au travail, les mesures de protection ne sont pas prises partout. Dans des secteurs comme l'agro-alimentaire, la distribution, l'aide à domicile, les salariés sont dans l'obligation de travailler sans toutes les protections nécessaires et sans pouvoir respecter les gestes barrières.

Des mesures doivent être prises pour les activités qui n'ont pas de nécessité industrielle, comme dans certains secteurs de la métallurgie. Ce n'est pas le volontariat, comme cela est proposé par endroit, qui permettra d'enrayer l'épidémie. Les salariés courent un risque de contamination ou de contaminer alors qu'ils devraient être en confinement.

Nombre de salariés font part de non renouvellement de contrat ou de fin de mission. Pour ces salariés, qui auraient travaillés sans le coronavirus, il faudra trouver des solutions pour qu'ils ne soient pas encore plus pénalisés.

La Cgt fait aussi le constat que des entreprises et des administrations ont pris des dispositions qui protègent les personnels.

Pour la Cgt l'activité ne peut perdurer que dans les secteurs assurant la satisfaction des besoins vitaux. Pour les autres, il ne peut y avoir d'exception, cela relève de l'intérêt général.

Nombre de salariés œuvrent dans la période pour affronter cette crise. Bien sûr dans la santé, mais aussi dans les commerces, l'agroalimentaire, les services publics, les transports...

La Cgt salue leur dévouement. Leurs droits doivent être respectés, c'est aussi le rôle que la Cgt s'assigne dans cette période.

Un numéro vert gratuit est à leur disposition : 0805 38 66 61.